

La colère des quartiers populaires est légitime

24 avril 2020



TRIBUNE UNITAIRE publiés le 24 avril par Bondy Blog, Mediapart et Regards.

Dans la nuit du 19 au 20 avril, plusieurs quartiers populaires ont connu des nuits de révolte.

La veille au soir, un homme a failli perdre sa jambe à Villeneuve-la-Garenne après une violente tentative d'interpellation policière et c'est bien cela qui a mis le feu aux poudres.

Les populations qui vivent dans les quartiers populaires sont en première ligne face à la crise sanitaire : elles sont parmi celles qui travaillent dans les « secteurs essentiels », celles qui permettent à notre société de ne pas s'effondrer aujourd'hui.

Pourtant, les inégalités sociales, déjà criantes, sont renforcées par la gestion du coronavirus et vont exploser avec la crise économique et sociale à venir. Ce dont témoigne déjà, entre autres, la surmortalité particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis depuis le début de l'épidémie.

Les discriminations racistes, déjà insupportables, sont renforcées par l'impunité policière et les violences et humiliations se multiplient dans les quartiers populaires.

On peut y ajouter le couvre-feu discriminatoire imposé aux habitant·es de ces quartiers par la ville de Nice. Ces injustices flagrantes sont documentées, nul ne peut les ignorer.

Alors nous le disons très clairement : nous refusons de renvoyer dos-à-dos les révoltes des populations dans les quartiers populaires et les violences graves et inacceptables exercées par la police.

Nous n'inversons pas les responsabilités et nous le disons tout aussi clairement : ces révoltes sont l'expression d'une colère légitime car les violences policières ne cessent pas.

Les inégalités et les discriminations doivent être combattues avec vigueur et abolies : avec les populations des quartiers populaires, nous prendrons part à ce juste combat pour l'égalité, la justice et la dignité.

Le 23 avril 2020

Premières organisations signataires :

- ATTAC, Association pour la taxation des transactions financières et l'action citoyenne
- ATMF, Association des travailleurs maghrébins de France
- CCIF, Collectif contre l'islamophobie en France
- Cedetim, Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale
- CGT, Confédération générale du Travail
- Collectif de la Cabucelle, Marseille
- Collectif du 10 novembre contre l'islamophobie
- Comité Adama
- CNT-SO, Confédération nationale du Travail-Solidarité ouvrière
- CRLDHT, Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie
- Ensemble !
- FASTI, Fédération des Associations de solidarité avec toutes et tous les immigré·es
- Fédération SUD éducation
- Fédération SUD PTT
- Fédération SUD-Rail
- Femmes égalité
- Femmes plurielles
- FTCCR, Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives
- FUIQP, Front uni des immigrations et des quartiers populaires
- JJR, Juives et juifs révolutionnaires
- Marche des solidarités
- Mouvement La révolution est en marche
- Mwasi, Collectif Afroféministe
- NPA, Nouveau parti anticapitaliste
- Le Paria
- PCOF, Parti communiste des ouvriers de France
- PEPS, Pour une écologie populaire et sociale
- SNPES-PJJ FSU, Syndicat national des personnels de l'éducation et du social PJJ de la FSU
- SQPM, Syndicat des quartiers populaires de Marseille
- UCL, Union communiste libertaire
- Union locale villeneuvoise, Villeneuve-Saint-Georges
- UJFP, Union juive française pour la paix
- Union syndicale Solidaires
- UTAC, Union des Tunisiens pour l'action citoyenne

• Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ·ES](#) > [Tous les arguments](#) > [Les argumentaires](#) >

• Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/La-colere-des-quartiers-populaires-est-legitime>